

NORVÈGE

Dates des élections: 9 et 10 septembre 1973

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la Norvège, le *Storting*, se compose de 155 membres élus pour 4 ans. Il se divise en deux sections, le *Lagting* et le *Odelsting*.

Aux termes de la Constitution, au tout début de la législature, le *Storting* désigne un quart de ses membres pour former le *Lagting*, les trois quarts restants composant le *Odelsting*.

Système électoral

Sont électeurs, les citoyens norvégiens, de l'un ou l'autre sexe, âgés de 20 ans à la date du scrutin, qui ont résidé en Norvège pendant les 10 dernières années. Sont privées de leur droit de vote, les personnes condamnées pour crime, au service d'une puissance étrangère sans autorisation préalable du Gouvernement, coupables de fraude électorale ou déclarées incapables de gérer leurs propres affaires.

Les listes électorales sont révisées tous les 4 ans. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles au *Storting*, tous les électeurs hormis les fonctionnaires de ministères, les membres de la Cour royale et des services diplomatiques et consulaires. Les fonctions de ministre du Cabinet sont incompatibles avec le mandat parlementaire.

Bien que les candidats se présentent, dans la grande majorité des cas, sous l'égide d'un parti politique reconnu, ils ne sont pas tenus de le faire et peuvent se présenter individuellement. Ils peuvent en outre se présenter dans plusieurs circonscriptions électorales à la fois. Si un candidat est élu dans plus d'une circonscription, il doit choisir celle qu'il désire représenter.

La Norvège est découpée en 20 circonscriptions électorales correspondant aux 20 provinces. Dans chaque circonscription, on élit de 4 à 13 Députés et

leurs suppléants au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode de St. Lagùe. Les suppléants occupent les sièges devenus vacants en cours de législation.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Depuis les élections de 1969, la Norvège a été le théâtre d'importants remaniements gouvernementaux, en raison notamment de controverses concernant la question de l'entrée du pays dans la Communauté économique européenne. Le Gouvernement de minorité créé par le Parti travailliste en 1971, par suite de la division des Partis « bourgeois » (Centre, Libéraux, Conservateurs et Parti chrétien-populaire) concernant l'entrée du pays dans la CEE, a démissionné à la suite du refus exprimé par le peuple lors du référendum de 1972. Tandis que les Partis bourgeois s'opposant à l'entrée dans la CEE (Parti chrétien-populaire et Parti du centre) prenaient la succession, le Parti libéral était divisé sur la question de savoir s'il se joindrait à la coalition gouvernementale et ses membres pro-CEE s'en séparaient pour former le Nouveau Parti populaire. Le Gouvernement de minorité détenait donc, à la veille des élections, 38 des 150 sièges du *Storting*.

C'est dans cette atmosphère de désintégration des formations politiques que 14 partis ont présenté des candidats pour les 155 sièges (au lieu des 150 de la précédente législature) à pourvoir au Parlement. La question des prix et de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) ont été les principaux thèmes électoraux. C'est en raison du volume considérable des impôts (équivalant à environ 45 % du produit national brut), demeuré inchangé après l'introduction de la TVA en 1969, que le Parti de Anders Lange a été créé et qu'il a demandé une réduction substantielle des impôts, des droits et des interventions publiques. Le Parti travailliste et le Parti socialiste-populaire (qui a formé « l'Alliance électorale socialiste » en se joignant au Parti communiste et au Comité d'information travailliste (AIK)) s'opposaient à l'application de la TVA sur les produits alimentaires.

Le jour du scrutin, pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, le pourcentage de suffrages recueillis par le Parti travailliste est tombé au-dessous de 40 %.

Le triomphe considérable de l'Alliance électorale socialiste a cependant permis aux deux groupements de gauche de remporter au Parlement un siège de plus que le bloc non socialiste, soit 78 au lieu de 77.

A la suite des élections, M. Lars Korvald, Premier Ministre de l'ancien Gouvernement minoritaire de coalition, a démissionné de ses fonctions et a été remplacé par M. Trygve Bratteli, travailliste. Celui-ci a également formé un Gouvernement de minorité dont la composition a été annoncée le 14 octobre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Storting

Nombre d'électeurs inscrits . . .	2 686 676
Suffrages valablement exprimés	2 153 145

Formation politique	Suffrages obtenus	o/	Répartition des sièges
Parti travailliste.	759 484	35,3	62 (—12)
Parti conservateur.	375 782	17,5	29 (=)
Parti chrétien-populaire.	261 869	12,2	20 (+6)
Alliance électorale socialiste *.	241 816	11,2	16 (+16)
Parti du centre.	237 073	11,0	21 (+1)
Parti de Anders Lange **.	107 747	5,0	4 (+4)
Parti libéral.	76 155	3,5	2 (-11)
Nouveau Parti populaire ***.	73 855	3,4	M+1)
Divers.	19 364	0,9	—
			155

* L'Alliance, qui regroupe le Parti socialiste populaire, le Parti communiste norvégien et le Comité d'information travailliste (AIK, formation dissidente du Parti travailliste), n'existait sous aucune forme semblable au moment des élections de 1969.

** Nouveau Parti dont le nom complet est « Parti de Anders Lange pour une réduction importante des impôts et l'intervention publique ».

*** Nouveau Parti constitué par d'anciens membres du Parti libéral.

**** 5 sièges supplémentaires par rapport aux précédentes élections.